

DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET 2017-2018

➤ Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - **A CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB**

➤ Club

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de modification concernant des changements de coordonnées, d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « nouveau licencié ».

ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Indiquez un e-mail personnel valide et admissible pour recevoir votre identification de licencié. Il sera géré automatiquement par votre club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : www.fekm.fr

➤ Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire soigneusement EN MAJUSCULE)

➤ NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (pas de modification pour les renouvellements) : M Mme

Sexe Prénoms

Date de naissance : **Important !** veillez à indiquer très soigneusement votre date de naissance car elle conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ... Miroc

N° Race, Rd, Amovon, Tamas, etc. Nom de la voie

Appartement, Rapp, Isclay, Lanceside, Kikend, Rhabane, ...

Téléphone Code postal Commune

Téléphone 1 Téléphone 2 Code style (sans au verso)

➤ LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE

- Adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FEKMA.
- Payer la somme de 37 € TTC (licence : 36,25 € TTC et assurance : 0,75 € TTC).
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur www.fekm.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 2018 modifiée « Informatique et libertés ».

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

- Refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FEKMA ; dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Karaté et des Disciplines associées.
- En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,75 € de l'assurance, mais régler finalement la somme de 36,25 € TTC.
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur www.fekm.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 2018 modifiée « Informatique et libertés ».

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)



DEMANDE de LICENCE 2017-2018

En majuscules et au stylo à bille. Merci !

Club :

Renouvellement de licence : Oui Non

Adresse e-mail :@.....

Nom :

Prénom :

Date de naissance (JJ/MM/AA) :/...../..... H F

Adresse postale :
.....
.....

Code postal : Ville :

Le soussigné déclare :

- adhérer à l'assurance « garanties de base » proposée par la FEKMA-secteur France ;
- régler la somme de 33€ TTC (30€ licences + 3 € assurance) ;
- avoir pris connaissance des informations relatives à la notice d'assurances et des garanties complémentaires (p. 5 à 7).

Faire précéder de la mention « **Lu et approuvé** ». Signature de l'adhérent ou de son représentant légal

Date / /

OU BIEN

- refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base » proposée par la FEKMA-secteur France. Dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Krav-Maga.
- ne pas régler en conséquence la somme de 3€ TTC mais régler finalement la somme de 30€ (licences) ;
- avoir pris connaissance des informations relatives à la notice d'assurances et des garanties complémentaires (p. 5 à 7).

Date / /

FICHE D'INSCRIPTION A REMPLIR PAR L'ADHERENT

ATTENTION !!

Seuls les dossiers COMPLETS et SIGNES (Certificat médical fourni, paiement joint, document d'inscription, licence(s) remplie(s) et règlement intérieur lu et signé) valideront votre inscription !!

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Profession :
Adresse :
Code Postal:Ville :
Portable personnel :
Numéro à prévenir en cas d'urgence :
Email
(Indispensable).....@.....

Entourez discipline et durée souhaitée

DISCIPLINE	Tarif annuel	Tarif semestriel
Krav maga	384	234
Self defense femme	134	
Kali Eskrima (AMSEA)	304	188
Karate Kyokushin	247	162
Multi discipline	434	253
Réduction Pack sport et post Bac	- 60	

PAIEMENT (A cocher et remplir par l'adhérent)

- Règlement en espèces : Indiquer le montant
- Règlement par chèques :
- Chèque n°..... Montant :
Chèque n°..... Montant :
Chèque n°..... Montant :

CODE MORAL DE LA FEKM:

Adhérent de la F.E.K.M., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve:

- d'honnêteté
- de non agressivité
- d'humilité
- de respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs, et de nos partenaires

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques enseignées qu'exclusivement pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches. Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR TEAMK37 (remis à jour le 03/04/2014)

- 📌 **Article 1:** Les cotisations d'inscriptions et de stages ne seront pas remboursables, sous aucuns prétextes.
- 📌 **Article 2:** Le certificat médical doit être fourni dès le premier cours et mentionner les disciplines. Dans le cas contraire, l'adhérent ne peut prétendre à participer aux cours.
- 📌 **Article 3:** L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.
- 📌 **Article 4:** Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours à commencé. Les retards dérangeant le cours, les horaires doivent être respectés.
- 📌 **Article 5:** Merci de maintenir les locaux propres. Toute détérioration sera imputée aux auteurs de cette dernière. Les chaussures d'extérieures sont **interdites** sur le tatami.
- 📌 **Article 6:** L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral de la F.E.K.M. écrit ci-dessus.
- 📌 **Article 7:** L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription, n'ayant pas la **tenue officielle** ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétende à un quelconque remboursement.
- 📌 **Article 8:** L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le comité directeur sans prétendre à un quelconque remboursement s'il ne respecte pas le règlement intérieur ou le code moral de la F.E.K.M., ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.

La présidente, Céline Raphaël

Le :

Signature :